



Le TriviCourtois

n°30

Le journal municipal de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes - Avril 2025



LE MOT DES ÉLUS

Le printemps arrive, la nature s'éveille, cela nous donne du « baume au cœur » lors des journées ensoleillées.

Nous, élus de Saint-Trivier-de-Courtes, sommes toujours à votre service pour soutenir les projets de la Commune tout en respectant les limites de notre budget.

Les travaux de réfection du clocher vont bientôt débiter. Le conseil municipal enfants a été mis en place et ces jeunes élus vont nous faire bénéficier de leurs nouvelles idées.

Les associations présentes à la buvette du marché le dimanche matin demeurent dynamiques ; le comité de fleurissement toujours inactif recherche des bénévoles.

La bibliothèque municipale recherche également des bénévoles jeunes et dynamiques pour accompagner ses efforts de promotion de la lecture.

Nous comptons sur vous Trivicourtois et Trivicourtoises pour nous soutenir dans nos projets, nos actions, pour avancer ensemble.

LE MOT DU MAIRE

En ces temps incertains, il reste des pôles de stabilité : nos familles où s'exercent les solidarités entre générations ; la commune aussi, notre lieu de vie et de résidence.

Vous savez l'importance que j'attache à notre vie associative. Elle traduit le dynamisme et l'engagement de chacun dans la transmission des savoirs qu'il s'agisse des associations culturelles ou sportives, de génération en génération. La municipalité continuera à leur apporter son soutien. Et puisque nous parlons des forces vives de notre commune je voudrais saluer le travail constant, parfois difficile de nos commerçants, de nos artisans, des professionnels de santé, de nos enseignants, de nos forces de l'ordre. Sans leur présence, Saint-Trivier ne connaîtrait pas le niveau de services dont nous bénéficions.

Ce début d'année 2025 a démarré par la traditionnelle cérémonie des vœux à la population le 4 janvier. J'en profite pour remercier chaleureusement tous les administrés qui ont répondu présents à ce moment de partage et de convivialité.

Vos élus et les services administratifs ont travaillé sur l'élaboration du budget primitif 2025. Dans un contexte national marqué par une crise des finances publiques, je ne

vous cache pas que l'exercice s'avère plus difficile cette année. La loi de finances, enfin votée par le parlement, contient des mesures drastiques pour l'échelon local. Nous tentons de mesurer les impacts de ces décisions sur notre budget qui reste sain et maîtrisé. Nous ferons le maximum pour concrétiser nos projets 2025 mais le contexte économique ne nous permettra pas, sans doute, de réaliser ces projets aussi rapidement que nous le souhaiterions. Ils restent d'actualité, ils se réaliseront, ils ne sont pas abandonnés.

Nouveaux habitants de Saint-Trivier-de-Courtes, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'avoir choisi notre commune pour venir y vivre. Présentez-vous en mairie où il vous sera remis un livret d'accueil.

Nos associations, toujours en recherche de bénévoles, sont prêtes à vous accueillir. Vous pouvez aussi participer au fleurissement de notre village qui, grâce au dévouement et au travail de quelques bénévoles, réussit à garder sa fleur. Rendez visite à nos pompiers lors de la journée « Portes ouvertes » qui aura lieu en septembre qui, peut-être, vous donnera envie d'intégrer leurs rangs. Je vous souhaite une bonne lecture.

Yves BERNARD

LA COMMUNAUTÉ

TRAVAUX DU CLOCHER DE L'ÉGLISE

Voilà cinq ans que le clocher de notre église, Notre Dame de Consolation, a brûlé. Il a fallu cinq ans pour sécuriser, diagnostiquer, faire les rapports, faire l'appel d'offre, attendre la fin des recours, attendre la prise en charge de l'assurance...

Enfin, les travaux vont débuter. Bientôt, fin mars début avril, les entreprises vont occuper le terrain.

C'est un beau chantier qui va commencer, avec des moments inoubliables comme la montée du clocher avec une grue ou le passage des cloches par les abat-sons...

La prévision des travaux est d'une année. Il y aura de nouvelles cloches qui seront bénies avant d'être installées dans le clocher. Cela donnera lieu à une cérémonie à laquelle seront conviés les habitants de la commune. Les anciennes cloches seront nettoyées et conservées. La cloche entière sera exposée dans le hall de la mairie et la seconde, qui s'est cassée lors de l'incendie, sera installée dans l'église.



CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Dans les prochains jours, va se dérouler l'élection du Conseil Municipal enfants. Dix conseillers seront élus, issus des classes de CM1, CM2 et de 6^e. L'élection se déroulera sur un tour, chaque classe élira deux conseillers et la parité garçons / filles devra être respectée.

Ce conseil sera élu pour deux années. Seuls les enfants habitant Saint-Trivier-de-Courtes pourront être candidats mais tous les enfants des classes concernées pourront voter, quel que soit leur lieu de résidence. Les candidats devront expliquer leurs motivations, faire une profession de foi en quelque sorte, devant leurs camarades de classe. L'autorisation des parents est obligatoire ainsi qu'une autorisation pour le droit à l'image. Une carte d'électeur sera fournie par la mairie à tous les élèves. Un conseil municipal enfant permet de faire connaître le fonctionnement de la mairie et peut faire naître des vocations pour plus tard.

DIVAGATION DES CHIENS / CHATS RAPPEL DES RÈGLES ET DES BONS GESTES !

Grand Bourg Agglomération a passé un marché pour un service de fourrière destiné aux animaux errants sans identification. Les communes, dont Saint-Trivier-de-Courtes, peuvent l'utiliser en cas de besoin.

La municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires aux règles de responsabilité : ne pas laisser divaguer leurs animaux et adopter les bons gestes au quotidien. Les chiens et chats peuvent s'échapper facilement, mais un animal errant représente un danger pour lui-même, pour les usagers du domaine public (automobilistes, cyclistes, piétons) et pour les élevages locaux. Il accroît aussi les risques d'accidents et de troubles à la tranquillité publique.

Pour rappel, le maire de Saint-Trivier-de-Courtes a pris un arrêté obligeant les propriétaires de canidés à tenir leur animal en laisse sur tout le territoire de la commune.

En France, tous les animaux de compagnie (chiens, chats, ...) doivent être identifiés (obligation légale), c'est-à-dire, enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques.

Cette identification permet de faire le lien entre le propriétaire et l'animal et de :

- faciliter les recherches en cas de perte
- assurer sa traçabilité en cas de don ou de vente (actualisation de la puce nécessaire)
- identifier le propriétaire de l'animal divaguant

Pour ce dernier cas de figure, il est rappelé que le maire, en cas de contestation de divagation peut solliciter la mise en fourrière de l'animal. Ce dernier capturé, sera après recherche de son propriétaire, pris en charge et transféré au centre animalier de situé à Marennes (Rhône) où le propriétaire pourra le récupérer sous réserve de l'acquiescement des frais de garde et de vétérinaire le cas échéant.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements naturels ou catastrophes majeures, technologiques, sanitaires ou liées aux transports, sans oublier les attentats.



À ce titre, le maire, premier maillon de la chaîne de sécurité civile, prend la fonction de directeur des opérations de secours (DOS) pour mener à bien les opérations de sauvegarde lui incombant [alerte, mise à l'abri et soutien des populations...]

Dans l'advenue d'un tel événement, la population doit être avertie par le biais des réseaux de communication, mise en sécurité grâce aux organismes de gestion des situations d'urgence comme les pompiers ou les gendarmes.

Il est important que tout un chacun soit informé afin que le plan se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est l'outil opérationnel qui permet de faire face le jour J à un événement majeur de sécurité civile. Sous l'autorité du maire, il s'agit d'un véritable plan de gestion de crise à l'échelle communale qui définit qui fait quoi, quand et comment en cas de crise. La cellule de crise en mairie se charge d'organiser la planification des secours et les interventions échéantes.

Son objectif est de mettre en place une organisation réactive et efficace,

élaborée et partagée par tous les acteurs de la commune, pour protéger au mieux la population des risques encourus.

EN FONCTION DES RISQUES CONNUS, LE PCS PERMET DE :

- ▶ déterminer les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,
- ▶ fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,

- ▶ recenser les moyens disponibles,
- ▶ définir la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Pour des questions évidentes de sécurité, ce plan n'est pas consultable en mairie.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le très bon bilan de la réorganisation des collectes de déchets.

Depuis un an, Grand Bourg Agglomération collecte déchets recyclables et ordures ménagères au plus près du domicile dans 70 communes du territoire. Elle a **équipé gratuitement plus de 35 000 foyers**, soit 50 000 bacs. La collecte ainsi réorganisée porte ses fruits. Les habitants trient davantage : près de 2 000 tonnes de déchets recyclables collectés en 2024. Parallèlement, les volumes d'ordures ménagères sont en baisse de 24 %. Ces résultats sont encourageants. Chacun est invité à poursuivre le tri. **Tous les bons gestes sont à retrouver sur grandbourg.fr.**

Les bacs distribués appartiennent à l'Agglomération et la responsabilité de la maintenance des bacs lui incombe. En cas de déménagement, ils doivent rester dans la propriété. Les bacs peuvent être sortis la veille de la collecte le soir et être enlevés dès le ramassage effectué. Ils ne doivent pas rester sur les trottoirs ou autres domaines publics car cela crée une gêne pour les piétons, Personnes à Mobilité Réduite (PMR), poussettes... La mairie peut aussi vous imposer une taxe pour occupation du domaine public.

FOCUS SUR...

TÉLÉTHON 2024

Le 30 novembre, 13 associations de la commune, se sont lancées, main dans la main, pour organiser un Téléthon à Saint-Trivier, sous la Carronnière.

Différentes animations étaient proposées : déroulé de tuyaux par les pompiers mais aussi gym, zumba, tennis, basket, boxe... par les autres associations présentes.

Alice JACQUET, de Saint-Nizier-le-Bouchoux, a fait une superbe prestation de voltige.

70 litres de pâte ont été nécessaires aux bénévoles pour faire les gaufres bressanes. A la buvette, tartines de fromage fort, vin chaud et autres boissons sans alcool, ont attiré le public venu nombreux.

Les responsables départementaux, présents, ont été agréablement surpris par le travail effectué par les associations ainsi que par la somme récoltée, 1462,60 €.

Cette manifestation sera reconduite en 2025, avec la participation de nouvelles associations.

Merci à tous les bénévoles qui n'ont pas hésité à donner de leur temps pour organiser cette journée. Le combat de l'AFM Téléthon n'est pas restreint aux maladies neuromusculaires. La mobilisation de l'association concerne aussi toutes les maladies dégénératives.

**Pour faire un don,
appelez le 09 69 36 37 47
Appel non taxé**



PASSIONS GOURMANDES

La nouvelle boulangerie-pâtisserie « Passions gourmandes » a ouvert le 10 février dernier. Michelle et Frédéric CHAVASSIEUX ont une expérience dans ce secteur depuis de nombreuses années. Après plus de 15 ans en tant que salarié, Frédéric ouvre sa première boulangerie sur Sainte-Foy l'Argentière pendant 10 ans, puis s'installe sur la commune de Pont-de-Vaux où

il rouvre une nouvelle boulangerie durant 7 ans. Le goût du métier, la volonté de se rapprocher de sa famille et la proposition de beaux locaux, les ont convaincus de s'installer sur Saint-Trivier. Une partie de la boulangerie fait salon de thé, idéal pour savourer une des bonnes pâtisseries accompagnées d'une boisson chaude ou froide et pour les plus gros mangeurs, la spécialité de Frédéric, le burger maison. C'est toujours avec le sourire que Michelle accueille ses clients.

Ouvert du lundi au samedi, nous leur souhaitons une belle réussite au sein de notre commune.

LA BOUGEOTTE ANIMATIONS ITINÉRANTES



Le samedi 24 mai, un collectif de jeunes bressans organise la « **fête de la Bougeotte** ». Un événement itinérant et convivial proposé sur la commune :

- ▶ **Tournoi de Molki** aux jeux de boules au Petit Tour à partir de 15 h avec lots à gagner
- ▶ Représentation d'un **spectacle au théâtre** de verdure à partir de 19h30
- ▶ **Buvette et petite restauration** sur place

En cas de mauvais temps, repli sous la Carronnière. La Bougeotte est un véhicule itinérant en Bresse qui propose des animations dans les villages du territoire, organisées par un collectif de jeunes.

Pour plus d'informations :

www.mrjc.org/evenements/bougeotte-bresse/

Le collectif est à la recherche de bénévoles, si vous êtes intéressés, contactez Agnès MOLY au 07 86 03 17 99

À VOTRE SERVICE

FRANCE SERVICES

Depuis janvier 2020, La Poste de Saint-Trivier-de-Courtes est labellisée France Services.

Ce regroupement permet de grouper dans un même lieu les services de douze organismes nationaux, partenaires du dispositif qui sont :

- ▶ La Direction générale des finances publiques
- ▶ La Caisse nationale des Allocations Familiales
- ▶ La Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- ▶ L'Assurance retraite
- ▶ France Travail
- ▶ La Poste
- ▶ La Mutualité Sociale Agricole
- ▶ Le Ministère de l'Intérieur

- ▶ Le Ministère de la Justice
- ▶ Le Chèque Energie depuis le 1^{er} janvier 2024
- ▶ L'ANAH depuis le 1^{er} janvier 2024
- ▶ L'URSSAF depuis janvier 2025

Les France Services répondent ainsi à de nombreux besoins, notamment pour les publics en difficulté avec le numérique ou bien en difficulté dans la réalisation des démarches administratives sur la base d'un bouquet de services défini avec les douze partenaires, selon les situations de vie les plus courantes.



France Services de Saint-Trivier-de-Courtes

Horaires d'ouverture :

- ▶ du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- ▶ le samedi de 9h à 12h

22 Esplanade de La Poste
Téléphone 04 74 30 19 63
saint-trivier-de-courtes@france-services.gouv.fr

L'INVENTION DE SANDRINE INIESTA



Afin d'éviter les infections nosocomiales manuportées dans les milieux de soins, Sandrine INIESTA commercialise son invention **HYBIPER** pour apporter une solution de stockage des bijoux durant le poste de travail. Cela concerne les professionnels de santé qui sont régi au zéro bijou, mais aussi à toutes les personnes devant travailler mains nues.

Le personnel soignant se doit de n'avoir ni bagues ni bracelets. Même l'alliance n'est plus tolérée. En effet, chaque micro rayure peut dissimuler une bactérie et/ou un virus. Les vestiaires, les sacs à main ne sont pas toujours des endroits sûrs. Devant cette problématique de rangement, cette capsule appelée HYBIPER a été inventée par une infirmière. Il suffit de la porter autour du cou, sous la blouse, pour avoir ainsi ses bijoux sur soi tout en respectant les règles d'hygiène.

Selon l'INSERM, durant leur séjour, environ 5% des patients contractent une infection nosocomiale due à des germes provenant le plus souvent du patient lui-même, mais transportés par l'intermédiaire du personnel ou de dispositifs médicaux (allant le plus souvent de la simple inflammation mais pouvant aller jusqu'au décès).

Pour stocker ses bijoux en sécurité, Sandrine a donc travaillé sur une double fermeture : vissage d'abord, puis serrage par cordon. Pour elle, il ne pouvait pas être autrement qu'une fabrication française et un conditionnement en ESAT. Depuis le début de son entreprise et la pandémie traversée, son volume de vente est exponentiel. Les établissements de soins publics et privés fournissent un HYBIPER à leur personnel de sorte que cela fasse partie des réflexes lors de leur prise de poste. La capsule est déclinée sous différents coloris pour s'adapter aux couleurs de l'entreprise-cliente, et peut aussi être personnalisée d'un logo.

Pour joindre Sandrine INIESTA :

- ▶ 06 34 82 41 43
- ▶ accueil@hybiper.fr
- ▶ www.hybiper.fr

CONVENTION

30 MILLIONS D'AMIS

La commune de Saint-Trivier-de-Courtes s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats libres est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans. Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Néanmoins, du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les

experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie. La stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. Elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

La commune et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % des frais des stérilisations et des puces électroniques, des montants maximums suivants :



• **100 € pour les mâles** (soit 50 € part Fondation & 50 € part

mairie) ;

• **120 € pour les femelles** (soit 60 € part Fondation & 60 € part mairie) ;

• **140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes** (soit 70 € part Fondation & 70 € part mairie) ;

La commune s'engage à informer la population de l'action entreprise en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis en faveur des chats libres notamment en apposant en mairie l'affiche fournie par la Fondation 30 Millions d'Amis valorisant le partenariat et en rappelant aux propriétaires leurs obligations envers leurs animaux.

ÇA S'EST PASSÉ...

LES GLORIEUSES DE BRESSE

Comme toutes les années, en décembre, ont lieu les Glorieuses de Bresse.

Ce concours exposition se déroule lors de quatre journées, trois dans l'Ain, Bourg-en-Bresse, Montrevel-en-Bresse, Pont-de-Vaux et une en Saône-et-Loire à Louhans. Il met en valeur le travail et le savoir faire des éleveurs de volailles. Il célèbre la tradition, l'excellence et l'art de vivre à la française qui perpétue notre savoir-faire ancestral. Les éleveurs de Saint-Trivier-de-Courtes se sont particulièrement distingués.

► **La GAEC de l'Étang** remporte la distinction du **Chapon d'Or** pour la quatrième fois et le prix d'honneur pour le lot de 2 poulets roulés.

► **La GAEC de Granval** remporte également un prix convoité, celui de « **La Crête d'Or** ».

Nous adressons toutes nos félicitations à nos éleveurs et nous ne doutons pas qu'ils seront encore présents parmi les vainqueurs pour les prochaines glorieuses.



À VOTRE SERVICE ≡

COMPRIMÉS D'IODE

Les comprimés sont distribués de façon préventive autour des installations présentant un risque d'émission d'iodes radioactifs (centrales nucléaires, réacteurs de recherche et certaines installations de la défense), dans un rayon de planification défini dans les plans ORSEC-PPI (rayon variant de 500 mètres à 20 km).

L'État a constitué des stocks et des circuits de distribution pour être en mesure de protéger la population se trouvant en dehors des périmètres définis autour des installations nucléaires. Il s'agit de couvrir les besoins de la population française en cas de risque d'exposition à l'iode radioactif. Pour être efficace, le comprimé d'iode doit être ingéré idéalement dans les quelques heures avant le passage des particules et gaz radioactifs et au plus tard dans les 8 heures après. Les comprimés doivent donc être pris immédiatement lorsque le préfet en donne la consigne et uniquement à ce moment-là. Toute nouvelle prise du traitement ne doit se faire que sur instructions des autorités compétentes.

Pour ordonner la prise d'un comprimé d'iode, les pouvoirs

publics utilisent tous les moyens d'information :

- ▶ **les médias du service public** (France Bleu, France 3, sites internet préfectoraux). Ils diffusent les consignes et donnent des informations sur l'évolution de la situation ;
- ▶ **les véhicules avec haut-parleur :** ils sont utilisés pour transmettre les consignes au plus près du terrain.

Les comprimés d'iode peuvent être pris par tous. Ils sont en particulier recommandés pour les personnes dont la thyroïde est la plus sensible vis-à-vis du risque de contamination : femmes enceintes (fœtus), bébés, enfants et jeunes. Ils doivent être avalés ou dissous dans une boisson (eau, lait, jus de fruit). Ils sont quadri-sécables

pour permettre un dosage adapté à tous les âges. Ils doivent être rangés dans un lieu accessible, conservés dans leur emballage d'origine, dans un endroit sec, hors de portée des enfants et ne dépassant pas 25°C.

Les contre-indications à l'iode sont rares. Cependant demandez conseil à votre médecin traitant dès maintenant si vous avez :

- ▶ un antécédent ou une maladie thyroïdienne en cours (hyper ou hypo thyroïdie...) ;
- ▶ une hypersensibilité connue à l'iode.

Les mairies n'ont plus en stock les comprimés d'iode, afin d'éviter les dépassements de dates de péremption. En cas de problème, ce sont les pouvoirs publics qui organisent la distribution.

FC BRESSE NORD

Une nouvelle saison a débuté pour le FC BRESSE NORD présidé par Hervé GAILLARD. Le club compte 23 dirigeants et 176 licenciés répartis en plusieurs catégories :

- ▶ 2 équipes Séniors évoluant en D4 et D5 avec 41 licenciés
- ▶ 1 équipe Féminines avec 22 licenciés
- ▶ 1 équipe Vétérans (foot loisirs) avec 14 licenciés
- ▶ 1 équipe U18 avec 19 licenciés
- ▶ 1 équipe U15 avec 27 licenciés
- ▶ 1 équipe U13 avec 17 licenciés
- ▶ 1 équipe U11 avec 12 licenciés

- ▶ 3 équipes U9 avec 19 licenciés
- ▶ 2 équipes U7 avec 10 licenciés
- ▶ Babyballon avec 9 enfants

Les entraînements et les matchs se déroulent dans les 4 stades municipaux de Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Julien-Sur-Reyssouze, Saint-Jean-sur-Reyssouze et Lescheroux.

Tout au long de la saison, le club organise plusieurs manifestations : la vente de morbiflette, de saucissons et de boulettes, le repas bréchets, mais aussi le tournoi de foot et



les concours de pétanque. À noter qu'en 2025, le club organise une nouvelle manifestation : un quine loto en février. Passionné(e)s par le football, envie de vous investir, venez rejoindre la famille du FC BRESSE NORD dont les maîtres mots sont la **cohésion** et la **convivialité**.

Contact Hervé GAILLARD
contact@fcbressenord.fr
<https://fc-bressenord.footeo.com/>
Facebook - Instagram

ÇA S'EST PASSÉ...

LE DÉPART DU JEUNE TOBIE

Ce tableau, accroché dans les escaliers du hall de la mairie, suscite très souvent des questions de la part de visiteurs et aussi d'habitants de la commune.

Madame Marie PASSERA, coordinatrice administrative des dépôts au musée du Louvre s'est déplacée à Saint-Trivier il y a quelques mois pour vérifier « l'état de santé de ce tableau ». Nous en avons profité pour lui demander l'origine de cette œuvre et comment elle s'était retrouvée dans notre commune.

Voici ci-dessous ses explications :

acquis par la Maison du Roi pour 3 000 francs le 6 juin 1821, le tableau de Pierre-Louis Delaval (1790-1881) intitulé « **Le départ du jeune Tobie** » [numéro d'inventaire L 3991] représente un épisode de l'Ancien Testament dans lequel Tobie (parfois écrit Tobit) devenu aveugle et âgé envoie son jeune fils Tobie récupérer une somme d'argent chez un parent en Médie, accompagné d'Azarias qui s'avéra être l'Ange Raphaël. Le jeune Tobie qui porte une tunique ocre, au centre de la composition, se retourne

vers ses parents avant son départ précédé de son compagnon de route et représenté ici de dos et avec une tunique rouge.

La toile de grandes dimensions [3,24 x 2,38 m] a été présentée au Salon de 1822 sous le numéro 318. Elle a ensuite été concédée à la commune de Saint-Trivier-de-Courtes le 30 juin 1823 par le Comte de Forbin, Directeur Général des Musées Royaux.

Le 30 septembre suivant, le Maire de la commune reconnaît avoir reçu le tableau : « *je reconnais en outre que la remise de ce tableau appartenant à la collection du Roi, n'est faite à la dite Ville, que comme simple concession de jouissance m'obligeant à veiller à sa conservation, à le représenter, à le restituer même sur la demande qui pourrait en être faite par ordre du Ministre de la Maison du Roi, et en outre à ne point changer la destination ci-dessus*



indiquée sans autorisation spéciale du Directeur Général des Musées Royaux¹ ».

Le tableau est déposé à l'Hospice de Saint-Trivier où il y reste jusqu'au début des années 1970. Il est ensuite placé dans l'église. Il fait l'objet d'une restauration pour ensuite être placé dans le hall de la mairie.

Cette œuvre est, comme toutes les concessions, inscrite sur les inventaires du musée du Louvre qui procède donc à son récolement [vérifier sur pièce et sur place la présence d'un bien] tous les dix ans comme le stipule l'article 12 de la loi L.2002-5 du code du Patrimoine.

¹ Archives nationales, cote AN 20144790/95.



135€*
ça fait
CH.ER !

* hors taxes et frais de transport

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

LA STÉRILISATION **i-cad**
COMPLÉMENTAIRE DE L'IDENTIFICATION
FACE À LA PROTECTION DE L'ANIMAL

Couple de chats
Gestation: 60 - 64 jours

1^{re} année
14 chats

3^{me} année
1 728 chats

4^{me} année
20 736 chats

POUR NOUS SUIVRE

www.saint-trivier-de-courtes.fr

